CADETS ROYAUX DE L'ARMÉE CANADIENNE

ÉTOILE ARGENT

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 5

OCOM M326.03 – METTRE EN PRATIQUE LA GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT À TITRE DE CHEF D'ÉQUIPE

Durée totale : 30 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans l'A-CR-CCP-703/PG-002, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

La discussion de groupe a été choisie pour le PE 1 parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments sur les principes écologiques « Ne laissez aucune trace ». Une discussion de groupe aide aussi les cadets à améliorer leurs aptitudes à écouter et à se développer en tant que membres d'une équipe.

Un exposé interactif a été choisi pour les PE 2 et 3 afin de présenter et de donner un aperçu des problèmes actuels de gestion des terres au Canada et de susciter l'intérêt relativement aux principes écologiques « Ne laissez aucune trace ».

INTRODUCTION

RÉVISION

S.O.

OBJECTIFS

À la fin de cette leçon, le cadet doit être en mesure de mettre en pratique la gérance de l'environnement à titre de chef d'équipe.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets comprennent les principes de gérance de l'environnement en ce qui a trait à la durabilité de l'environnement et au camping écologique. La gestion environnementale est en constante

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

évolution, et la connaissance des pratiques acceptables aidera le cadet à prendre de bonnes décisions à titre de chef.

Point d'enseignement 1 **Réviser les principes du camping écologique**

Durée : 5 min Méthode : Discussion de groupe

CONNAISSANCES PRÉALABLES



L'objectif de la discussion de groupe est d'amener les cadets à énoncer les principes du camping écologique, à l'aide des conseils pour répondre aux questions ou animer la discussion et des questions suggérées fournies.

PRINCIPES DU CAMPING ÉCOLOGIQUE

Planifier et se préparer

Planifier en tenant compte de ses objectifs et attentes. Afin de limiter les impacts sur le sentier, il faut prendre des dispositions avant le voyage. Voici certains points qui aideront à la préparation :

- **Connaître les règlements et les considérations particulières associés aux régions visitées.** Prendre le temps de se documenter sur les régions particulières afin de mieux se préparer et d'avoir une meilleure idée de ce qu'il faut emporter.
- **Se préparer aux conditions climatiques extrêmes, aux dangers et aux urgences.** L'information concernant les conditions météorologiques, les dangers potentiels et les urgences ne doit jamais être tenue pour acquis ou son importance ne doit jamais être sous-estimée. Vérifier auprès des services de prévision météorologique et faire des recherches sur l'historique du climat saisonnier dans la région pour avoir une indication du temps qu'il pourrait faire. Toujours prévoir les pires conditions et être prêt pour toute urgence.
- **Planifier soigneusement les repas et remballer les aliments pour limiter les déchets.** Réduire la quantité de nourriture à transporter en planifiant soigneusement les repas et en remballant les aliments afin de limiter la quantité de déchets générés. En éliminant les déchets, on fait en sorte qu'aucun déchet ne puisse être oublié sur place.

Camper et marcher sur des surfaces solides

Une végétation piétinée ou des sentiers érodés resteront ainsi pendant des années, voire une vie. Marcher et monter les tentes sur des surfaces durables (p. ex., roche, sable, gravier, herbe sèche et neige). Respecter les lignes directrices suivantes :

- **Demeurer sur les sentiers et les bivouacs existants.** Dans les régions populaires, demeurer sur les surfaces qui montrent des signes d'achalandage manifestes. En marchant sur des surfaces déjà érodées, on réduit l'impact global sur l'environnement à long terme.
- **Marcher en file simple au milieu du sentier, même s'il est humide ou boueux.** Les sentiers couramment utilisés montrent des signes d'érosion. En restant au milieu du chemin, on empêche l'érosion de s'étendre jusqu'aux bords du sentier.
- **Éviter de prendre des raccourcis qui s'éloignent des sentiers établis.** Prendre des raccourcis pour contourner des itinéraires ou des obstacles peut faire gagner du temps, mais a pour effet d'endommager la végétation et l'environnement. Éviter de prendre des raccourcis autant que possible.
- **Marcher sur la roche, le gravier, l'herbe sèche ou la neige.** Ces surfaces sont durables et peuvent résister aux pressions exercées par le va-et-vient des humains. Dans les zones vierges où aucun impact

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

n’est visible, les groupes doivent éviter de marcher en file simple en se dispersant et en empruntant des chemins différents.

- **Camper à 100 m (300 pi) des lacs et des cours d’eau.** L’eau souterraine et l’eau des lacs et des cours d’eau pourraient facilement devenir polluées en raison d’un contact accru avec les humains. En campant à une distance minimale de 100 m (300 pi) de ces sources d’eau, les cadets peuvent contribuer à limiter leur impact sur l’écosystème de la région.

Jeter les déchets de façon convenable

Emballer et rapporter ses déchets. Inspecter le bivouac et les aires de repos pour vérifier s’il reste des ordures ou des aliments échappés. Rapporter toutes les ordures, les restes de nourriture et les détritus.

Éliminer les déchets d’origine humaine. Déposer tous les déchets d’origine humaine dans des petits trous de 16 à 20 cm (6 à 8 po) de profondeur, situés à au moins 60 m (200 pi) de sources d’eau, de campements et de sentiers. Couvrir et déguiser le trou après avoir terminé. Veiller à suivre toute indication supplémentaire donnée par le propriétaire ou le superviseur de la région où se déroule l’instruction, et respecter les directives régionales en vigueur.

Rapporter le papier hygiénique et les produits d’hygiène. Le papier hygiénique et les produits d’hygiène féminine utilisés prennent un temps considérable à se décomposer, particulièrement si de nombreuses personnes participent à la randonnée en montagne. Veiller à adopter un plan d’élimination approprié.

Se laver le corps ou laver la vaisselle. Transporter l’eau à 60 m (200 pi) du cours d’eau ou du lac et utiliser une petite quantité de savon biodégradable. Disperser l’eau de vaisselle filtrée.

Laisser sur place ce qu’on y a trouvé

Au cours d’une randonnée en montagne, on pourrait voir des structures d’une grande beauté, des objets intrigants ou des articles pouvant susciter l’intérêt. Les articles de ce genre doivent être laissés sur place pour que d’autres personnes puissent les admirer.

Voici certaines lignes directrices à suivre :

- **Préserver le passé.** Ne toucher à aucune structure de nature culturelle ou historique et à aucun objet façonné pour que d’autres puissent les admirer.
- **Ne toucher ni à la flore ni à la faune.** Ne pas toucher et déranger les plantes, les roches et les animaux.
- **Éviter de fabriquer des structures.** En campagne, il est courant d’inventer ou de fabriquer des structures et des meubles ou de creuser des tranchées pour améliorer sa qualité de vie. Ces gestes laissent cependant des traces visibles et non naturelles de la présence humaine dans l’environnement. Si les structures sont fabriquées par nécessité, retourner les matériaux de construction à l’endroit où on les a pris une fois qu’on en a plus de besoin.

Minimiser les effets des feux de camp

Les feux en plein air traditionnels détruisent le paysage; on peut les éviter en utilisant des réchauds compacts. Si les feux sont autorisés, construire des feux à faible impact en se servant d’un foyer existant, d’une cuvette ou d’un monticule pour feu. On ne devrait utiliser que du bois mort ou des morceaux d’arbre tombé, pas plus gros que le poignet d’un adulte. Laisser le feu brûler jusqu’à ce qu’il ne reste plus que des centres. Ensuite, saturer les cendres d’eau et les disperser. Il ne doit rester aucun signe de la présence d’un feu.

Respecter les animaux sauvages

Les animaux dans leur milieu naturel ne sont pas habitués aux humains. Alors que certains animaux sauvages s’adaptent à la présence humaine, d’autres la fuient en abandonnant parfois leur progéniture et leur habitat privilégié. En tant qu’invités dans leur milieu et en tant que randonneurs, on doit respecter la faune en suivant ces lignes directrices simples :

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

- observer la faune en gardant ses distances;
- ne jamais nourrir les animaux;
- protéger la faune et la nourriture en rangeant les vivres et les déchets dans un endroit sûr;
- maîtriser les animaux de compagnie;
- éviter tout contact avec la faune à certains temps de l'année où ils sont vulnérables (p. ex., accouplement, nidification, pendant qu'ils élèvent leur progéniture, ou l'hiver).

Respecter les autres visiteurs

Pendant une randonnée en montagne, il est probable qu'on rencontre d'autres randonneurs. Veiller à les respecter et être courtois à leur égard :

- les respecter pour ne pas nuire à la qualité de leur expérience;
- leur céder le passage sur le sentier;
- camper loin des sentiers et des autres visiteurs;
- laisser régner les sons de la nature.

DISCUSSION DE GROUPE



CONSEILS POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS OU ANIMER UNE DISCUSSION

- Établir les règles de base de la discussion, p. ex. : tout le monde doit écouter respectueusement; ne pas interrompre; une seule personne parle à la fois; ne pas rire des idées des autres; vous pouvez être en désaccord avec les idées, mais pas avec la personne; essayez de comprendre les autres, de la même façon que vous espérez qu'ils vous comprennent, etc.
- Asseoir le groupe dans un cercle et s'assurer que tous les cadets peuvent se voir mutuellement.
- Poser des questions qui incitent à la réflexion; en d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps en veillant à ce que les cadets ne débordent pas du sujet.
- Écouter et répondre de façon à exprimer que le cadet a été entendu et compris. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Accorder suffisamment de temps aux cadets pour répondre aux questions.
- S'assurer que chaque cadet a la possibilité de participer. Une solution est de circuler dans le groupe et de demander à chaque cadet de donner une brève réponse à la question. Permettre aux cadets de passer leur tour, s'ils le souhaitent.
- Préparer des questions supplémentaires à l'avance.

QUESTIONS SUGGÉRÉES

Q1. Quels sont les sept principes du camping écologique?

Q2. En milieu sauvage, les écureuils sont souvent présents autour du bivouac. Quelle quantité de nourriture doit-on réserver pour nourrir les animaux?

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Q3. Quand on se prépare pour une randonnée en montagne, que doit-on vérifier pour déterminer les vêtements nécessaires à apporter?

Q4. Où doit-on construire les feux de camp?

Q5. Quels gestes doit-on poser à l'égard des autres campeurs?



D'autres questions et réponses seront soulevées au cours de la discussion de groupe. La discussion de groupe ne doit pas se limiter uniquement aux questions suggérées.



Renforcer les réponses proposées et les commentaires formulés pendant la discussion de groupe, en s'assurant que tous les aspects du point d'enseignement ont été couverts.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

La participation des cadets à la discussion de groupe servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

Point d'enseignement 2 **Discuter des problèmes de gestion des terres au Canada**

Durée : 5 min Méthode : Exposé interactif



Ce PE vise à présenter aux cadets les problèmes de gestion des terres au Canada qui peuvent avoir un impact sur les expéditions. Cette information permettra aussi aux cadets d'acquérir des connaissances sur les questions environnementales d'actualité.

FORESTERIE DURABLE

La foresterie durable vise à satisfaire aux demandes sans cesse grandissantes de produits forestiers tout en respectant les valeurs de la société et en préservant la santé des forêts.

Les forêts canadiennes ont presque 15 000 ans, mais sans foresterie durable, elles pourraient ne plus exister dans 15 000 ans. Au cours de la dernière décennie, les groupes de défense de l'intérêt public, les peuples autochtones et les citoyens préoccupés par la situation ont exprimé leurs inquiétudes concernant les forêts. On se préoccupe notamment de la coupe à blanc, de l'utilisation de pesticides et de la gestion des forêts dans le respect de la faune, des valeurs culturelles, de la gestion des activités récréatives et des parcs, et des réserves d'eau douce.

Pourquoi est-il important pour le Canada de disposer de normes relatives à la foresterie durable?

Il est crucial que le Canada assure la viabilité de ses ressources, la protection à long terme de ses écosystèmes forestiers et le maintien des emplois dans le secteur forestier afin de demeurer concurrentiel sur les marchés internationaux. L'industrie forestière emploie directement le plus grand nombre de travailleurs parmi tous les secteurs industriels au Canada, soit plus de 339 900 Canadiens.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

La gestion durable des forêts est à la base du bien-être social, environnemental et économique. Le Canada abrite environ 30 pour cent de la forêt boréale planétaire. Nos forêts se composent de 180 espèces indigènes d'arbres qui constituent l'habitat de 70 espèces de mammifères et de 300 espèces d'oiseaux.

Dans ce 30 pour cent de forêt boréale, 294.8 millions d'hectares sont disponibles pour usage commercial. Un total de 143.7 millions d'hectares de forêts pour usage commercial est géré activement. La majeure partie du terrain forestier du Canada appartient à l'État (93 pour cent), dont 77 pour cent est de compétence provinciale.

Il est important de noter qu'avant de procéder à quelque activité de foresterie que ce soit, un plan d'aménagement forestier doit être établi.

Plan d'aménagement forestier. Il s'agit d'un plan établi par des chefs de file dans l'industrie, des forestiers professionnels et des citoyens, qui est conforme au Manuel de planification de la gestion forestière. Le plan prévoit la définition des régions disponibles pour la récolte et l'évaluation des critères et des indicateurs de durabilité.

Les sociétés forestières gèrent les forêts de la Couronne sous des licences appelées « permis d'aménagement forestier durable ». Ces permis sont valides pour 20 ans, mais ils doivent être renouvelés tous les cinq ans pour assurer la conformité aux règlements ainsi que la vérification publique. Si une société ne satisfait pas à la norme, son permis n'est pas renouvelé.

Les droits de coupe sont des frais que les sociétés doivent payer pour avoir le droit de récolter du bois. Ces frais sont en fonction du nombre d'arbres récoltés.

Le Canada s'est engagé à appliquer l'aménagement forestier durable, domaine où il est un chef de file mondial. Depuis 2006, il est le pays qui détient le plus de forêts certifiées par une tierce partie indépendante au monde.

Forêts certifiées par une tierce partie indépendante. Il s'agit de forêts qui ont été certifiées par une tierce partie indépendante et qui doivent être gérés en employant des méthodes durables.

GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets a considérablement changé depuis que le recyclage occupe une grande partie dans la stratégie de réduction des déchets. La gestion des déchets relève de tous les ordres de gouvernement. La délivrance des permis aux producteurs, transporteurs et installations de traitement de déchets dangereux relève des gouvernements provinciaux.

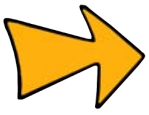
La gestion des déchets est sous-traitée en grande partie à des entreprises privées.

En campagne et en milieu sauvage, la gestion des déchets incombe aux résidents de la région, au personnel du parc ou à une entreprise de gestion privée.

En régions sauvages, il est essentiel de rapporter tout ce qu'on y apporte afin d'assurer une gestion des déchets appropriée. Rapporter ses déchets à la maison ou au centre d'entraînement, où l'on dispose de mesures d'élimination adéquates, contribue à garder les régions sauvages propres.

CONSERVATION DES EAUX

Près des trois-quarts de la superficie de la Terre est occupé par l'eau, dont 99.6 pour cent est de l'eau douce emprisonnée dans les glaciers et les champs de glace ou se trouvant à grande profondeur. Dans la masse terrestre, le Canada possède environ 7 pour cent de l'eau douce renouvelable de la planète.



Bien que détenant 20 pour cent de l'eau douce de la planète, le Canada ne renferme que 7 pour cent des réserves renouvelables.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Les Canadiens dépendent de ce 7 pour cent d'eau douce pour la consommation, l'agriculture, les activités récréatives, le secteur industriel et les écosystèmes. La gestion de cette vaste ressource relève de tous les ordres de gouvernement. La conservation et la gestion de l'eau représentent une préoccupation importante que beaucoup de Canadiens tiennent pour acquis.

Pourquoi est-il si important de conserver l'eau?

Bien que le Canada possède la réserve d'eau douce la plus importante au monde, elle diminue de jour en jour. Les besoins en eau augmentent, la pollution s'aggrave dans les réserves d'eau, les nappes phréatiques s'épuisent et les temps chauds prolongés occasionnent de plus en plus d'épisodes de sècheresse. Tous ces facteurs amenuisent les réserves d'eau utilisable.

L'eau est utilisée pour cuire les aliments, se laver, laver le linge et boire. Une fois utilisée, l'eau est habituellement renvoyée au plan d'eau d'où elle provient, mais dans un état dégradé.

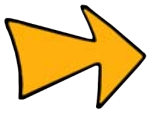
Qu'entend-on par conservation de l'eau?

La conservation de l'eau signifie gaspiller moins d'eau, consommer l'eau plus efficacement et utiliser l'eau à bon escient.

Utilisation de l'eau en milieu sauvage

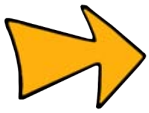
En milieu sauvage, on doit recueillir l'eau des rivières, des cours d'eau et des lacs avec précaution.

La baignade dans les lacs contamine l'eau. Se laver avec du savon est particulièrement néfaste, car cela ajoute des produits chimiques et des bactéries étrangers à l'eau. Même les savons dits biodégradables peuvent être nocifs pour l'eau.

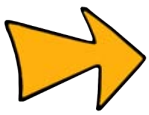


Une goutte d'huile peut rendre impropre à la consommation jusqu'à 25 l d'eau.

L'augmentation de la population canadienne a mené à un accroissement de la demande en eau. Une quantité accrue de produits chimiques et de polluants bactériologiques se retrouvent dans les réserves d'eau. Les maladies hydriques qui trouvent leur origine dans l'eau municipale ont conscientisé les organismes partout au pays et les ont poussés à agir. Cette situation, combinée à un épuisement de la nappe phréatique, signifie qu'il n'a jamais été aussi important de maintenir une réserve d'eau propre et stable.



Environ un pour cent seulement de l'eau des Grands Lacs est renouvelée chaque année par la chute de pluie et la fonte des neiges.



L'ensemble de la population de l'Île-du-Prince-Édouard et plus de 60 pour cent de celle du Nouveau-Brunswick et du Yukon dépendent de l'eau souterraine pour répondre à leurs besoins quotidiens.

LA GESTION DE L'ÉCOSYSTÈME



L'écosystème. Ensemble autorégulé de plantes et d'animaux vivants et de leurs milieux physique et chimique non vivants.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

La sphère de la vie et de l'activité organique s'étend du fond des océans jusqu'à environ 8 km (5 mi) dans l'atmosphère. Il y existe des milliers d'écosystèmes différents. Dans un écosystème, le changement apporté à un élément peut entraîner des changements dans les autres, puisque tous les systèmes s'adaptent aux nouvelles conditions. Un écosystème se compose d'éléments biotiques (vivants) et abiotiques (non vivants). Tous ces éléments travaillent en harmonie; par conséquent, le moindre changement dans l'écosystème peut avoir un impact considérable sur sa santé.

Facteur limitant. Il s'agit d'un facteur physique ou chimique qui freine les processus biotiques (par un manque ou un excès).

Les changements qui peuvent menacer la biodiversité d'une région sont les suivants :

- la perte et la dégradation de l'habitat;
- les espèces exotiques envahissantes;
- la pollution;
- le changement climatique.

La *Loi sur les espèces en péril* adoptée par le Canada en 2002 vise à protéger les espèces sauvages et les écosystèmes, et s'harmonise avec les lois existantes pour ce faire. La Loi a pour objectif d'assurer l'établissement de plans d'action pour rétablir les espèces en déclin et s'applique à toutes les terres fédérales. La plupart des provinces disposent d'une législation pour protéger les espèces en péril.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

QUESTIONS

Q1. Qu'entend-on par conservation de l'eau?

Q2. Pourquoi la gestion de l'écosystème est-elle si importante?

Q3. Qu'est-ce qui peut menacer la biodiversité d'une région?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. La conservation de l'eau signifie gaspiller moins d'eau, consommer l'eau plus efficacement et utiliser l'eau à bon escient.

R2. La gestion de l'écosystème est importante, car un changement apporté à un élément peut entraîner des changements dans les autres et tous les systèmes s'adaptent aux nouvelles conditions.

R3. Les menaces à la biodiversité d'une région sont les suivantes :

- la perte et la dégradation de l'habitat;
- les espèces exotiques envahissantes;
- la pollution;
- le changement climatique.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 3 — **Identifier les façons qu'un chef d'équipe peut mettre en œuvre les principes écologiques « Ne laissez aucune trace »**

Durée : 10 min — Méthode : Exposé interactif



Ce PE vise à inciter les cadets à suivre les principes écologiques « Ne laissez aucune trace ».

Permettre aux cadets de développer leurs propres idées et de les mettre en œuvre lors des sorties et des exercices du corps de cadets.

PRINCIPES ÉCOLOGIQUES « NE LAISSEZ AUCUNE TRACE »

Suivre les principes écologiques « Ne laissez aucune trace » en montrant l'exemple

Les cadets écoutent leur chef et suivent leur exemple. Ils observent tout et remarquent quand leur chef fait les choses différemment. En voyant leur chef suivre les principes écologiques « Ne laissez aucune trace », les cadets pourront comprendre comment ils sont mis en pratique. Les cadets subalternes seront portés à suivre l'exemple de leur chef de groupe en voyant comment il met en pratique les principes.

Désigner un chef au sein du groupe pour faire appliquer les principes écologiques « Ne laissez aucune trace »

Avant d'effectuer une randonnée pédestre, une sortie ou une expédition, désigner un cadet pour faire appliquer les principes écologiques « Ne laissez aucune trace ». Ce cadet doit veiller à ce que le groupe suive ces principes tout au long de l'activité.

Rendre cette tâche amusante en attachant un écusson ou un insigne sur le sac à dos de cette personne pour l'identifier.

Se faire l'avocat des principes écologiques « Ne laissez aucune trace »

Se faire l'avocat des principes écologiques « Ne laissez aucune trace » signifie suivre ces principes à la maison ainsi qu'à l'école. Consommer moins d'eau, prendre le transport en commun, marcher à l'école, recycler et composter.

Même les personnes qui ne vont pas en milieu sauvage ont un impact sur les endroits appréciés par les autres, notamment en épuisant la nappe phréatique, en contribuant à la pollution atmosphérique et en vivant dans de grandes maisons qui exigent plus de chauffage que les petites maisons.

Mettre en place un système de récompenses pour ceux qui suivent les principes écologiques « Ne laissez aucune trace »

On peut récompenser les cadets qui suivent les principes écologiques « Ne laissez aucune trace », ou qui incitent les autres à faire de même, en leur donnant des collations de randonnée ou des gâteries ou même des certificats (ou des prix plus gros).

Partager avec les autres l'information relative aux principes écologiques « Ne laissez aucune trace »

Raconter des histoires, au lieu de prêcher. Les exposés ne feront qu'ennuyer le groupe. Ne pas sermonner le groupe en lui disant de ne pas laisser de détritus ou le harceler pendant la randonnée. Faire ressortir un point en racontant une expérience ou une histoire fictive. Une histoire, comme celle de maman ourse et de ses oursons qui vivent des déchets au lieu de chasser pour survivre, sera plus constructive que si on sermonnait les cadets.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Périodes propices à l'apprentissage. Il est préférable d'attirer l'attention sur les sentiers érodés ou les sources d'eau polluées que d'enseigner de la matière théorique. Donner un enseignement quand les occasions se présentent d'elles-mêmes.

Montrer la bonne façon d'agir. Au lieu de dire aux cadets que ce qu'ils font est incorrect, il est préférable de leur montrer la bonne façon d'agir.

Autorité de la ressource. Faire passer l'autorité du commandant de peloton à la Terre. Inciter les personnes à changer leur comportement en faisant appel à leur désir d'aider l'environnement plutôt qu'au besoin d'obéir à un symbole d'autorité.

ACTIVITÉ

Durée : 5 min

OBJECTIF

L'objectif de cette activité est de permettre aux cadets de réfléchir sur des façons de mettre en œuvre les principes écologiques « Ne laissez aucune trace ».

RESSOURCES

S.O.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

S.O.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ

1. Diviser les cadets en petits groupes de deux ou trois personnes.
2. Demander aux cadets de réfléchir sur des façons de mettre en œuvre les principes énumérés au PE 1.
3. Demander aux cadets de partager leurs idées avec tout le groupe.

MESURES DE SÉCURITÉ

S.O.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 3

La participation des cadets à la séance de remue-méninges au sujet de la mise en œuvre des principes écologiques « Ne laissez aucune trace » servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

QUESTIONS

Q1. Décrire le deuxième principe écologique « Ne laissez aucune trace » : camper et marcher sur des surfaces solides.

Q2. Qu'est-ce que la foresterie durable?

Q3. Qu'entend-on par se faire l'avocat des principes écologiques « Ne laissez aucune trace »?

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. Une végétation piétinée ou des sentiers érodés resteront ainsi pendant des années, voire une vie. Marcher et monter des tentes sur des surfaces solides (p. ex., roche, sable, gravier, herbe sèche et neige).

R2. La foresterie durable vise à satisfaire aux demandes sans cesse grandissantes de produits forestiers, tout en respectant les valeurs de la société et en préservant la santé des forêts.

R3. Se faire l'avocat des principes écologiques « Ne laissez aucune trace » signifie suivre ces principes à la maison ainsi qu'à l'école. Consommer moins d'eau, prendre le transport en commun, marcher à l'école, recycler et composter.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Cet OCOM est évalué conformément aux instructions de l'A-CR-CCP-703/PG-002, chapitre 3, annexe B, appendice 8 (COREN 326).

OBSERVATIONS FINALES

En comprenant les principes de gérance de l'environnement et ses pratiques, les chefs d'équipe seront en mesure de prendre des décisions éclairées en matière de gérance lorsqu'ils sont en milieu sauvage.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

Cet OCOM peut être enseigné par un agent local ou un représentant du ministère des Richesses naturelles.

Si un conférencier invité enseigne cet OCOM, il peut l'adapter au secteur local; cependant, le thème de l'impact humain doit être traité. Le conférencier invité doit présenter les problèmes particuliers actuels de la gestion des terres de la région.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

C2-011 (ISBN 0-89886-910-2) McGivney, A. (2003). *Leave No Trace: A Guide to the New Wilderness Etiquette*. Seattle, Washington, Mountaineers Books.

C2-186 Gouvernement de l'Ontario – Ministère des Richesses naturelles. (2002). *Today's Forests – Promoting Sustainability*. Extrait le 25 mars 2008 du site http://ontarioforests.mnr.gov.on.ca/spectrasites/viewers/showArticle.cfm?objectid=551DC374-4876-4590-A4F564FD9E79093B&method=DISPLAYFULLBARNOTITLEWITHRELATED&id=551DC374-4876-4590-A4F564FD9E79093B.

C2-187 Environnement Canada. (2002.) *De la source au robinet : protéger la qualité de notre eau*. Extrait le 20 mars 2008 du site http://www.ec.gc.ca/EnviroZine/french/issues/22/feature1_f.cfm.

C2-188 Environnement Canada. (2006). *L'eau : pas de temps à perdre (Les mythes et les faits)*. Extrait le 25 mars 2008 du site http://ec.gc.ca/water/fr/info/pubs/nttw/f_nttw8a.htm.

C2-189 Ressources naturelles Canada. (2008). *Aménagement forestier durable – Les forêts du Canada*. Extrait le 26 mars 2008 du site http://foretscanada.rncan.gc.ca/articlesujet/top_suj/4.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PF-002/A-CR-CCP-703-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.